

SOJAM 2 mail des Cerclades CS 20807 CERGY 95015 CERGY-PONTOISE Cedex Tél : 01.34.02.46.60 Fax : 01.30.37.15.90	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : GLU 1
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 05/02/2002
	-	Révision : 06.1 Du 28/05/2015

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	<p><i>1.1 <u>Identificateur de produit :</u></i></p> <p style="text-align: center;">ACTO GLU RATS SOURIS</p> <p><i>1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée : Pièges à glu pour capturer rats et souris. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées <p><i>1.3 <u>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : SOJAM (Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com <p><i>1.4 <u>Numéro d'appel d'urgence :</u></i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><i>2.1 <u>Classification du mélange :</u></i></p> <p>Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).</p> <p><i>2.2 <u>Eléments d'étiquetage :</u></i></p> <p>Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.</p> <p><i>2.3 <u>Autres dangers :</u></i> N/A</p>
3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	<p><i>3.2 <u>Mélange :</u></i></p> <p>Piège à glu.</p>
4 - PREMIERS SECOURS	<p><i>4.1 <u>Description des premiers secours :</u></i></p> <p><u>En cas de contact avec la peau :</u> Aucune mesure particulière n'est requise. Retirer la glu à l'aide d'huile d'olive ou de solvants (type pétrole).</p> <p><u>En cas de contact avec les yeux :</u> Contacter un médecin.</p> <p><u>En cas d'inhalation :</u> Faire respirer de l'air frais.</p> <p><u>En cas d'ingestion:</u> Contacter un médecin.</p> <p><i>4.2 <u>Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</u></i> Voir rubrique 4.1</p> <p><i>4.3 <u>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u></i> D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>

<p>5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p>	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée. Moyens d'extinction déconseillés : Aucun en particulier.</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée. Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.</p>
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
<p>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE</p>	<p><u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</u> Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés.</p> <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u> Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.</p> <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Piège à glu.</p>
<p>8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE</p>	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> Aucun</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Protection respiratoire : Non nécessaire. Protection des mains : Non nécessaire. Protection des yeux : Non nécessaire. Protection de la peau : Non nécessaire.</p>

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u></p> <p>Etat Physique Pâte dense Couleur transparent Odeur Absente Seuil d'odeur. Non disponible. pH. Non disponible. Point de fusion ou de congélation. Non disponible. Point d'ébullition. Non applicable. Intervalle de distillat. Non disponible. Point d'inflammabilité. Non applicable. Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité de solides et gaz Non disponible. Limite infer.d'inflammab. Non disponible. Limite super.d'inflammab. Non disponible. limite infer.d'explosion. Non disponible. Limite super.d'explosion. Non disponible. Pression de la vapeur. Non disponible. Densité de la vapeur Non disponible. Poids speciphique. (0,850-0,950) Kg/L @ 20°C Solubilité Non hydrosoluble Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible. Temperat.d'auto-allumage. Non disponible. Température de décomposition. Non disponible. Viscosité Non disponible. Propriétés comburantes Non explosif.</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> VOC (Directive 1999/13/CE) : 0 VOC (carbone volatil) : 0</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<p><u>10.1 Réactivité :</u> N/A <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> N/A <u>10.4 Conditions à éviter :</u> N/A <u>10.5 Matières incompatibles :</u> N/A <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u> En cas de contact avec la peau : Non disponible En cas d'inhalation : Non disponible En cas d'ingestion : Non disponible En cas de contact avec les yeux : Non disponible</p>
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES	<p><u>12.1 Toxicité :</u> N/A <u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> N/A <u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A <u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>

13- ELIMINATION	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Pour les résidus solides, envisager la possibilité d'une élimination dans une décharge agréée. EMBALLAGES CONTAMINÉS Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.</p>
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	<p><u>14.1 Transport :</u> Non classé.</p>
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u> Rectificatif au règlement (UE) n° 453/2010 et règlement n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008. Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/ CE). <u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique :</u> Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.</p>
16 - AUTRES INFORMATIONS	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.</p> <p>L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p>